

Une voix: Non!

Mme Shipley: Je n'y comprends rien. Je regrette d'avoir abordé le sujet. Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire. J'espère qu'on instituera, comme l'a indiqué le premier ministre suppléant, un comité de la Chambre chargé d'étudier la possibilité de prendre des mesures à l'égard des veuves de députés. J'espère seulement être invitée à faire partie de cette commission parlementaire, car je n'ai rien à y gagner; mais je voudrais qu'on ait certains égards pour les veuves de députés.

M. Ferguson: Quand je prends la parole à la Chambre, c'est au nom de la population du Canada. Lorsque j'ai abordé la question aujourd'hui, je ne me suis pas attendri sur mon propre sort, ni sur celui de ma femme. Je parlais d'une question qui intéresse la population de notre pays. Je n'aime pas l'allusion qu'a faite le député de Vancouver-Kingsway. Je n'ai jamais eu besoin d'une subvention de la Chambre des communes pour atteindre mes 210 livres. J'ai pris trois repas par jour, tout comme ma femme, d'ailleurs, même avant de voir l'intérieur de la Chambre. Nous continuerons à le faire. Nous n'avons pas besoin de la Chambre des communes.

Quand j'ai pris la parole, je pensais à nos générations futures. On nous demande d'adopter une modification à une mesure qui ne figure que depuis peu au recueil des lois. A mon avis, il est injuste qu'un autre député place mes observations sous un faux jour en déclarant qu'il n'aime pas entendre les gens se lamenter sur leur propre cas à la Chambre des communes. Personne ne m'a jamais entendu me plaindre ni pour moi ni pour ma famille.

M. MacInnis: Je n'ai pas dit que le député se plaignait. Je n'ai pas dit qu'un seul membre de la Chambre se plaignait.

M. le président: J'ai peut-être montré trop d'indulgence en permettant que le débat se poursuive sur la question de savoir si les dispositions du projet de loi ne devraient pas viser les veuves de députés. Ce point dépasse peut-être la portée des modifications proposées. A mon avis, nous devrions limiter davantage nos remarques à l'article dont la Chambre est saisie.

M. Cardiff: Je ne parlerai pas longuement. Compte tenu de la réponse fournie au député de Fort-William, je me dis qu'on pourrait peut-être changer le texte à un endroit, car il est incompréhensible. Il était prévu dans le bill primitif qu'un député devait gagner trois élections et participer à dix-sept sessions du Parlement pour obtenir une pension de retraite. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis quatorze ans peuvent bénéficier de la

pension; mais, dorénavant, on ne pourra, en se faisant élire trois fois, obtenir la pension complète. Il faudra se faire élire quatre et peut-être même cinq fois.

Le très hon. M. Howe: Pour obtenir la pension maximum. Si on a été élu à au moins deux législatures, on peut avoir droit à une pension, mais uniquement en fonction du montant des cotisations versées au fonds pendant cette période. Pour obtenir la pleine pension, il faudra siéger pendant dix-sept sessions du Parlement. Vous aurez alors versé \$4,000 et vous aurez droit de toucher \$3,000 par année.

M. Cardiff: Je comprends cela, mais à deux reprises nous avons eu deux sessions en une année. C'est donc dire que beaucoup de vieux députés sont devenus admissibles à la pleine pension.

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. Cardiff: Les députés qui seront désormais élus ne pourront être admissibles à la pleine pension même après avoir siégé pendant trois législatures. Il leur faudrait peut-être siéger pendant quatre législatures.

Le très hon. M. Howe: J'ai dit que le projet de loi avait pour objet de prolonger la période requise pour que les députés qui participent au régime soient admissibles à la pension maximum.

M. Byrne: Tout en respectant votre décision au sujet de ceux qui s'écartent un peu de l'article à l'étude, qu'il me soit permis de faire observer que nous avons entendu beaucoup d'observations du côté de l'opposition, mais très peu de la part des députés ministériels. Je requerrais votre indulgence pendant quelques instants, afin de commenter certaines déclarations qu'on a faites et donner mon impression sur le projet de loi en tant qu'il se rapporte au relèvement des indemnités des députés.

Vu mes responsabilités de chef de famille, j'ai appuyé volontiers le relèvement de l'indemnité. J'irai même jusqu'à dire que, il y a un an ou deux, la question de la caisse de retraite des députés me laissait un peu froid. J'ai accepté l'idée d'une caisse de retraite, étant donné que des membres de l'opposition, notamment l'honorable député de Rosetown-Biggar, ont signalé que cette caisse serait très avantageuse pour l'opposition. Je n'ai pas voulu créer l'impression dont a parlé l'honorable député de Vancouver-Kingsway, savoir qu'on s'y est mal pris pour renseigner le public à ce sujet. Que l'honorable député me permette de lui dire qu'on n'a pas fait mieux à l'égard des indemnités des députés. Je sais que si les membres de son parti s'étaient